

# L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 9 | No. 12 | Décembre 2020



## Sainte-Hénédine

RÉSUMÉ SÉANCE CONSEIL

AVIS PUBLICS

NOËL TOUT EN LUMIÈRES!

DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

BIBLIOTHÈQUE LA DÉTENTE

FADOQ

Que cette nouvelle année 2021 vous apporte tout ce dont vous rêvez.

*Santé, prospérité, amour.  
Joyeuses fêtes!*

fadoq

Le comité Par Marie Bouchard, Présidente



## NOUVEAUTÉS au point de service de la SAAQ situé à Sainte-Marie

*(Dans les Galeries de la Chaudière!)*

- Délivrance d'un permis d'apprenti conducteur pour la classe 5 - Véhicule de promenade pour les citoyens canadiens sans dossier SAAQ.
- Renouvellement d'un permis d'apprenti conducteur.
- Remise d'un rapport d'examen médical en vue d'obtenir un permis d'apprenti conducteur pour :
  - la classe 1 - Véhicule articulé;
  - la classe 2 - Autobus;
  - la classe 3 - Camion.
- Réémission d'un permis de conduire annulé ou d'une classe annulée depuis 3 ans ou moins (autre que la classe cyclomoteur 6D).

## Joyeuses fêtes!

Le conseil municipal ainsi que les employés de la municipalité désirent vous souhaiter de joyeuses fêtes en cette année très particulière.

Le conseil vous invite à suivre les directives de la santé publique pour limiter le nombre de cas sur notre territoire.

Des efforts sont à faire encore quelque temps avant que la vaccination nous permette de retrouver une vie normale en 2021.



### Municipalité Ste-Hénédine

111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com)  
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

### Commission des loisirs

147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | loisirs-she@hotmail.com | 418 935-7125 (bureau) ou 418 935-7108 (chalet)  
Pour connaître les activités de loisirs consultez le [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com) sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 2 NOVEMBRE 2020

- Modification des résolutions 61-19 et 62-19 pour remplacer Mme Brigitte Dufour par M<sup>me</sup> Mireille Girard-Bernier;
- Nomination de M<sup>me</sup> Mireille Girard-Bernier auprès de CLICSÉCUR + autorisation pour signatures diverses;
- Précision à la résolution 164-20 (formation pompier);
- Renouvellement des ententes de déneigement des cours 2020-2021;
- Autorisation de formation PG Loi 48;
- Attestation de fin de travaux pour la réfection du terrain de balle et demande de versement de subvention;
- Attestation de fin de travaux pour la réfection rue Langevin et demande de versement de subvention (PPA-CE);
- Attestation de fin de travaux pour la réfection rue Langevin et demande de versement de subvention (PPA-ES)
- Attestation de dépôt de l'état trimestriel au 30-09-2020
- Autorisation relevé et service d'ingénieur pour raccordement service GNS et projet plateforme de séchage aux étangs d'épuration
- 100 ans de Madame Thérèse Lehouillier-Trachy
- Offre de rachat de mobilier (chaises exécutives)



## AVIS PUBLIC : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure de Ferme Montblois lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 au 111, rue Principale à 19h30 à la salle du conseil.

L'objet de cette dérogation est :

Pour les immeubles derrière le 640, route Sainte-Thérèse, (bâtiments agricoles) d'autoriser la construction et la modification de bâtiments en production ovine avec augmentation des unités animales à une distance moindre qu'exigé à la réglementation en vigueur.



La distance requise par le règlement de zonage 328,08 article 4.7.2 f) est de 242.2 m des habitations voisines de l'exploitation d'élevage et de 726.5 m du périmètre d'urbanisation.

- La distance du 636, route Sainte-Thérèse est de 210 mètres.
- La distance du 640, route Sainte-Thérèse est de 195 mètres.
- La distance du 658, route Sainte-Thérèse est de 206 mètres.
- La distance du périmètre d'urbanisation est de 373 mètres.

Toute personne intéressée pourra transmettre ses questions avant le 11 janvier 2021, 16h, au bureau municipal (418 935-7125 ou [info@ste-henedine.com](mailto:info@ste-henedine.com)) car en raison de la COVID 19, les séances du conseil doivent se dérouler à huis clos.

## INSCRIPTION À LA LISTE DE RAPPEL EN CAS D'URGENCE

Dans le but de limiter les risques et accélérer la mise en place des mesures en cas d'urgence (tempête, panne de courant prolongée, tremblement de terre, etc.), nous vous invitons à vous inscrire à la liste de rappel en cas d'urgence. Vous pouvez vous inscrire en nous envoyant par courriel ([adjointe@ste-henedine.com](mailto:adjointe@ste-henedine.com)) ou par écrit au bureau municipal les informations suivantes :

- Nom
- Numéro de téléphone
- Adresse
- Adresse courriel



## AVIS PUBLIC

Le conseil municipal décrète les dates suivantes pour les séances ordinaires du conseil municipal en 2021 soit :

11 janvier 2021	1 <sup>er</sup> février 2021	1 <sup>er</sup> mars 2021	12 avril 2021	3 mai 2021	7 juin 2021
-----	2 août 2021	13 septembre 2021	4 octobre 2021	15 novembre 2021	6 décembre 2021

Les séances auront lieu à la salle du conseil située au 111, rue Principale à 19h30.

Note : L'autorisation de tenir les séances avec la présence du public est sujet aux directives de la santé publique.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE : L'HIVER ARRIVE ET LES MOTONEIGISTES AUSSI!

Montréal, le 15 décembre 2020 – Avec la saison hivernale qui arrive à grands pas, la Sûreté du Québec désire rappeler qu'elle sera présente sur les sentiers de motoneige pour s'assurer de la sécurité des usagers et du respect des lois en vigueur.



Cette présence policière vise à sensibiliser les motoneigistes à adopter des comportements responsables et sécuritaires. Des interventions seront réalisées dans les sentiers ainsi qu'aux croisements des chemins publics auprès des motoneigistes qui ont des comportements qui compromettent la sécurité des autres usagers. Une attention particulière sera portée à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux, le non-respect de la limite de vitesse et le non-respect des panneaux d'arrêt obligatoires aux croisements des sentiers et des chemins publics.

### Conseils de sécurité

- Circuler sur les sentiers balisés et **éviter les plans d'eau** : l'état de la glace à certains endroits peut représenter un risque important pour les personnes qui s'aventurent hors des sentiers.
- Éviter de partir seul en randonnée et toujours avertir un proche de l'itinéraire prévu.
- Être particulièrement vigilant à la croisée d'un chemin public.
- Garder la droite en tout temps.
- Respecter la signalisation.
- Ajuster sa vitesse en fonction des conditions des sentiers.
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou de la drogue.



### Rappel de la réglementation

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment aux endroits prévus par une signalisation.
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 70 km/h.
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.

La capacité de conduite affaiblie et la vitesse sont les principales causes de collisions mortelles en motoneige. Au cours de la saison 2019-2020, 24 personnes ont perdu la vie en pratiquant ce loisir sur le territoire de la Sûreté du Québec.



## LA PLACE 0-5 ANS

Nous savons tous que les places en garderies se font rares, elles le sont d'autant plus en CPE. Nous vous invitons fortement à vous inscrire sur le site [www.laplace0-5.com](http://www.laplace0-5.com) pour permettre de créer de nouvelles places en CPE sur le territoire de la MRC de la Nouvelle-Beauce et peut-être même dans notre municipalité s'il y a assez de demandes.

# Noël tout en lumière (nouvel horaire)

*Venez vivre un parcours d'une vingtaine de minutes dans l'église de Sainte-Hénédine et ainsi, émerveiller vos yeux tout en écoutant des airs de Noël.*

**Ouvert les 18, 19 et 20 décembre, de 18h00 à 20h30.  
Ainsi que les 23 et 24 décembre, de 16h00 à 20h30**

*Des personnes vous accueilleront pour vous guider en toute sécurité selon les consignes de la Santé publique.*

*Bienvenue à tous!*

*Mélanie Jacques et Robert Bilodeau et l'équipe d'animation locale  
(Lucie Rainville, Sylvie Lessard, Monique Lessard, Louise Normand et Pauline Moore)*

## «CHAUFFER LE POÊLE» SANS RISQUES

- Vérifiez qu'aucun débris n'est tombé dans la cheminée, comme un nid d'oiseau, par exemple.
- Faites ramoner votre cheminée une fois par année pour déloger la créosote accumulée (un dépôt de trois mm suffit pour que ça s'enflamme).
- Rappelez-vous que c'est la fumée qui favorise l'accumulation de créosote, donc :
  - faites entrer assez d'air dans la fournaise ou le poêle pour que les flammes soient vives;
  - utilisez du bois de qualité bien sec et fendu en petites bûches au lieu d'un bois vert.
- N'utilisez pas d'accélérateur pour allumer le feu.

En terminant, n'oubliez pas d'utiliser un contenant métallique pour disposer des cendres. Laissez-les à l'extérieur, loin des bâtiments, car elles peuvent rester vivantes jusqu'à 72 heures.



## DES NOUVELLES DE NOTRE ÉCOLE

Déjà Noël à nos portes ! Celui de cette année sera bien différent pour nous tous et marquant dans la mémoire de nos jeunes. Nous voulions tellement leur offrir un peu de stabilité en tenant notre traditionnel réveillon de Noël. Nous avons essayé de le réinventer à plusieurs niveaux pour respecter les consignes : classes bulles, manipulations et autres, mais nous avons été dans l'impossibilité de leur permettre ce bon dîner.



Pourquoi nous laisser abattre par ces embûches ? Les parents du conseil d'établissement se sont creusé les méninges pour réinventer ce Noël 2020 auprès des élèves. Certains ont mis sur pied un rallye derrière les rues de l'école. Des parents du voisinage ont laissé de beaux mots, dessins et peintures sur neige pour les classes qui feront ce parcours. Grâce aux fonds amassés lors des collectes de bouteilles, nous avons acheté des Pères Noël en chocolat, des enveloppes de chocolat chaud ainsi que des cannes de bonbon pour confectionner un verre rempli de ces surprises pour chacun des 177 élèves de l'école. Les étudiants ont aussi eu la chance d'assister à un spectacle de magie offert dans le gymnase de l'école.

Merci encore une fois à Mélanie Jacques d'avoir joliment décoré l'école pour la période des fêtes.

Tous les élèves ont reçu de l'enseignement en ligne les 17, 18, 21 et 22 décembre. Les périodes d'enseignement en direct avec la plate-forme Teams étaient en alternance pour faciliter l'horaire entre les enfants d'une même famille.

Tous les parents du conseil d'établissement vous offrent leurs meilleurs vœux et de très joyeuses fêtes !

*Audrey Quirion*

*Association des étudiants de Ste-Hénédine Inc.*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE : VOLS DANS VÉHICULES - CONSEILS DE PRÉVENTION

Les policiers de la Sûreté du Québec et du centre de service de la Nouvelle-Beauce, désirent sensibiliser la population aux vols perpétrés dans les véhicules.

Les policiers invitent donc les citoyens à la vigilance et recommandent de suivre ces quelques règles de prévention :

- Verrouillez les portières et le coffre arrière du véhicule;
- Si possible, gardez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé;
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact si vous devez laisser votre véhicule sans surveillance;
- Ne laissez aucun objet de valeur visible dans le véhicule;
- Rangez les colis, sacs et sacs à main à l'abri des regards et surtout, ne laissez pas dans votre voiture vos carnets de chèques, votre portemonnaie ou les clés de la 2<sup>e</sup> voiture du domicile;
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouverait à l'intérieur (support de GPS, chargeur, adaptateur);
- Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.



Le Code de la sécurité routière prévoit que nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et verrouillé les portières. Cette infraction peut entraîner une amende de 108 \$.

Rappelons que toute information sur des actes criminels ou des événements suspects peut être communiquée à la Centrale de l'information criminelle de la Sûreté du Québec au 1 800 659-4264.



## Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !



### ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chauffeuse, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.



### LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



### BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.



### CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



### AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.



### APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.



### RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



### SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



### CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.



### BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

[Quebec.ca/prevention-incendies](http://Quebec.ca/prevention-incendies)

# CORONAVIRUS (COVID-19)

15 déc.  
NOUVELLES RÈGLES  
ET DIRECTIVES EN VIGUEUR

Niveau d'alerte maximale dans plusieurs régions du Québec

## NOUVELLES MESURES EN VIGUEUR POUR LA PÉRIODE DES FÊTES ET JUSQU'AU 10 JANVIER INCLUSIVEMENT

### Fermeture des commerces non prioritaires

En vigueur du 25 décembre  
au 10 janvier inclusivement



- Les grandes surfaces ne pourront vendre autre chose que des produits généralement vendus dans des commerces prioritaires.

### Télétravail obligatoire dans les bureaux

En vigueur du 17 décembre  
au 10 janvier inclusivement



- Sauf pour les emplois où la présence est jugée nécessaire par l'employeur, privé ou public

### Fermeture des écoles primaires et secondaires

Du 17 décembre au 10 janvier  
inclusivement



- L'enseignement est maintenu, mais à distance, selon le calendrier scolaire en vigueur.

### Services éducatifs et de garde ouverts

- Les services de garde à l'enfance demeurent ouverts mais les parents sont invités à garder les enfants à la maison le plus possible.
- Les services de garde en milieu scolaire demeurent ouverts, mais seulement pour les enfants dont les parents ont un emploi jugé prioritaire, comme par exemple le personnel de la santé.



### Activités de plein air permises

À compter du 17 décembre

- Groupes de 8 personnes maximum
- Aucun rassemblement dans des cours ou sur des terrains privés



### Personnes seules et bulle familiale

En vigueur du 17 décembre  
au 10 janvier inclusivement

- Possibilité pour les personnes seules et leurs enfants de choisir une bulle familiale unique et de s'y joindre pour certaines activités pendant le temps des fêtes.



Votre  
gouvernement

Québec.ca/covid-19

Québec

## RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Un beau cadeau à faire à notre environnement !

Vous avez jusqu'au dimanche 31 janvier 2021 pour déposer votre arbre de Noël au niveau du dépôt prévu à cette fin par votre municipalité.

Quelques conseils pratiques :

- Enlever toutes les décorations et particulièrement les glaçons;
- Placer votre sapin à l'endroit identifié par votre municipalité et le placer de façon à éviter qu'il ne soit enseveli sous la neige;



Voici le point de dépôt pour la municipalité de Sainte-Hénédine : **En face du garage municipal : 86, rue Langevin**

Nous vous invitons à participer en grand nombre à ce projet de récupération, une invitation de votre municipalité et MRC.

Nous vous remercions pour votre collaboration et nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes et Bonne Récupération. Pour information 387-3444, poste 4136.



# Des nouvelles de votre bibliothèque

Bibliothèque La Détente  
111-D, rue Principale  
Ste-Hénédine G0S 2R0  
T : 418-935-3993

Heures d'ouverture :  
Mercredi 14h-16h  
19h-20h30  
Jeudi 19h-20h30



## *Horaires du temps des fêtes*

La bibliothèque sera fermée  
les 23, 24, 30 et 31 décembre 2020.

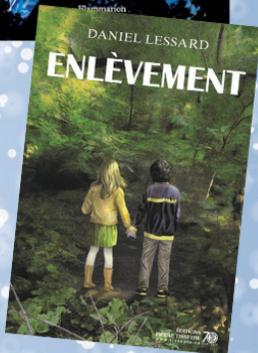
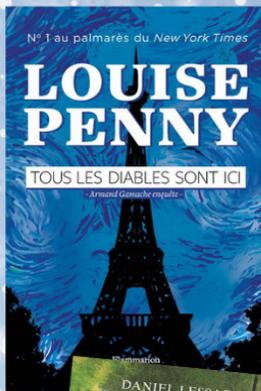
Nous vous souhaitons un très joyeux temps  
des fêtes, même s'il sera un peu différent.  
Au plaisir de vous revoir dès le 6 janvier 2021!

La bibliothèque est ouverte le mercredi soir avec accès au  
comptoir de prêt. Vous pouvez faire vos demandes par téléphone  
(418 935-3393) ou par courriel [bibliohenedine@hotmail.com](mailto:bibliohenedine@hotmail.com)



Tous les retours doivent continuer de se faire par la chute à livres.  
Merci !

## *Nouveautés*



Consultez le portail de la bibliothèque au [mabibliothèque.ca/sainte-henedine](http://mabibliothèque.ca/sainte-henedine)  
Suivez-nous aussi sur Facebook